

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DU HAUT LIMOUSIN EN MARCHÉ

SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 2024

MISE EN PLACE D'UNE AIDE AUX LOYERS COMMERCIAUX POUR LES
NOUVEAUX COMMERÇANTS ET LES REPRENEURS D'ACTIVITÉS
COMMERCIALES SUR LA COMMUNE DE VAL-D'OIRE-ET-GARTEMPE

2024_121

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre novembre à dix-huit heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche, dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace du Rocher à Magnac-Laval (87190), sous la présidence de Monsieur PERRIN, Président.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 28 octobre 2024.

Nombre de conseillers		AUBRUN Lynda, BACHELLERIE Pierre, BAMBAGINI Martine, BARRIERE Jean-Paul, BERGER Odile, BREGEAUD Laurent, BOULLE Jean-Claude, BOUX Michel, BOYER Éliane, COINDEAU Yvette, COMBECAU Pascal, COURTIOUX Vincent, DAMAR Vincent, DAVID Daniel, DE LA SALLE Jacques, DESBORDES Marie-Hélène, DELPEUCH Dominique, DRIEUX Sophie, ESCLAMADON Jean-Marie, FILLOUX Virginie, FIOUX Alain, GAINAND Jean-Pierre, GORIN Claudine, GUIBERT Xavier, GUILLON Jean-Claude, GUILLOT Olivier, IMBERT Ginette, JOUANNY Alain, LACHAISE Joël, LAVERGNE Michel, LAVERGNE Viviane, LONDEIX Colette, MAITRE Daniel, MARCOUX-LESTIEUX Patricia, MARTIN Bernard, MARTIN Francis, MOREAU Pierre-Charles, NAVARRE Michel, NIVARD Fabrice, NOUGIER Serge, PERRIN Jean-François, PERROT Corinne, PEYRONNET Claude, PIVETEAU Michel, REYNAUD Gilles, ROUET Jean-Louis, ROUMILHAC Pierre, SAILLARD Madeleine, SCHIRA
En exercice	62	
Titulaires Présents	50	
Suppléants Présents	3	
Pouvoirs titulaires	8	
Votants	61	

Bruno, SINGEOT Anne-Marie.

PRÉSENTS Suppléants : HÉRAULT André, LAMORT François, ROUSSEAU Michel.

POUVOIRS hors suppléant :

- BARRET-BONNIN Marie-Catherine qui donne pouvoir à DE LA SALLE Jacques
- GENTY Guillaume qui donne pouvoir à GUIBERT Xavier
- JACQUIER Christian qui donne pouvoir à GORIN Claudine
- LAURENT-DUSSY Claudine qui donne pouvoir à DAVID Daniel
- MAURY Alice qui donne pouvoir à SINGEOT Anne-Marie
- PAILLER Alain qui donne pouvoir à PIVETEAU Michel
- ROCH Jean-Marie qui donne pouvoir à PEYRONNET Claude
- THEVENOT Pierrette qui donne pouvoir à MOREAU Pierre-Charles

Excusés : BREGEON Pascal.

Assistaient également à la séance, des délégués suppléants.

Madame FILLLOUX Virginie est élue secrétaire de séance.

Monsieur MAÎTRE Daniel, Conseiller Délégué à la valorisation des centres-bourgs s'exprime en ces termes :

Le 11 octobre 2024, le conseil municipal de la commune de Val-d'Oire-et-Gartempe a délibéré en faveur de la mise en place d'un dispositif d'aide aux loyers pour les nouveaux commerçants et repreneurs d'activités sous conditions prévues par le règlement.

Pour rappel, seules les communes ayant terminé la phase 2 du processus de revitalisation globale de centre-bourg défini par la communauté de communes peuvent s'inscrire dans ce dispositif. Adhérer à ce dispositif doit contribuer à préserver le commerce de proximité, et encourager l'implantation de nouveaux commerces en centre-bourg, tout en veillant à préserver la diversité de l'offre. Il permet d'inciter les commerçants et artisans porteurs de projets, à s'installer en centre-bourg, dans un périmètre ciblé, défini par la communauté de communes et la commune concernée.

Liste des rues retenues pour la mise en place de l'aide aux loyers sur la commune de Val-d'Oire-et-Gartempe :

- Avenue de la Libération : numéros pairs, du 58 au 98 et numéros impairs, du 55 au 71
- Place du Champ de Foire, du numéro 1 au numéro 9
- Rue Alexandre Lizen, du numéro 1 au numéro 29
- Place Adrien Girette, du numéro 1 au numéro 21
- Place Saint Maurice, du numéro 1 au numéro 5
- Place Mothern, du numéro 1 au numéro 4
- Rue Henri Jourdain : numéros pairs, du 2 au 10 et numéros impairs, du 1 au 15
- Rue de Beaumard, immeuble cadastré AB 416

Vu les compétences de la communauté de communes du Haut Limousin en Marche, en matière de développement économique ;

Vu la délibération n° 2022-168 du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche sur la « mise en place d'une aide aux loyers commerciaux » en date du 12 décembre 2022 ;

Vu la délibération n° 2024/042 du conseil municipal de la commune de Val-d'Oire-et-Gartempe portant sur la « mise en place d'une aide aux loyers commerciaux » en date du 11 octobre 2024 ;

Considérant la convention de partenariat de la communauté de Communes du Haut Limousin en Marche avec la commune de Val-d'Oire-et-Gartempe sur la revitalisation de Centre-Bourg en date du 24 juillet 2024 ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver le périmètre proposé dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif d'aide aux loyers commerciaux ;

Article 2 : D'affecter une enveloppe financière annuelle de 5 400.00 € au budget pour la mise en œuvre du dispositif d'aide aux loyers commerciaux sur la commune de Val-d'Oire-et-Gartempe, sous réserve des crédits au budget correspondant ;

Article 3 : D'approuver le projet de convention ;

Article 4 : D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'engagement ;

Article 5 : D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de ce programme d'aides.

Adoptée à l'unanimité

Le Président,

Signé électroniquement par : Le
Président
Date de signature : 08/11/2024
Qualité : Signature des ACTES par le
Président
Jean-François PERRIN

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Limoges ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois